Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (21)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 07 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Guillaume FRICKER
M. Bruno BOSLOUP
Mme Monique FERRIER
M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle BRACALE
M. Julien THELLIER
M. Florent MONEYRON
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Bernard SAXER
M. Didier BLANC
M. Cyrille COURTY
Mme Marie-France BARRIER
M. René FAVY
M. Yannick DUPOUÉ

<u>Votaient par procuration</u>:

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)

Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)

M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)

Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent:

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – FESTIVAL « LES JEUNES POUSSES » 2018/2019- AVENANT A LA CONVENTION

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_21-DE

Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (21)

CULTURE – FESTIVAL « LES JEUNES POUSSES » 2018/2019-AVENANT A LA CONVENTION

 VU la délibération du 27 septembre 2018, relative à la saison culturelle « les jeunes pousses » 2018/2019 – signature convention avec la CC Thiers Dore et Montagne/ville de Thiers/ville de Courpière – participation financière de la CCEDA;

Il est soumis à l'assemblée délibérante un projet d'avenant à la convention de partenariat « jeunes pousses 2018/2019 » entre les Communautés de communes « Entre Dore et Allier » (CCEDA) et « Thiers Dore et Montagne » et les villes de Thiers et de Courpière.

En effet, le budget relatif à la technique (notamment pour le spectacle de tournée Victor et Le Ukulélé) étant supérieur aux prévisions, il est prévu une répartition du différentiel (2666€) entre les 4 partenaires, soit 666€ chacun.

La participation de la CCEDA, dans le cadre de cette convention de partenariat, s'élève donc à 1666€ au lieu de 1000€ prévus initialement.

Cette participation reste conforme à la délibération n°21 du 27/09/2018, la CCEDA ayant alors indiqué un montant minimum de participation de 1000€ et un montant maximum de 1700€ quant au projet « jeunes pousses 2018-2019 ».

Il convient à présent d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE l'avenant à la convention « jeunes pousses », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.